



Confédération paysanne
de la Drôme

INFORMATIONS SYNDICALES

• La mauvaise Herbe •

Journal des paysans et paysannes de la Drôme

N° 166 - Octobre 2025 - 4 €



Photo : Maëva Chataigné

Mobilisation à Crest, le 10 septembre, lors de la journée "Bloquons tout"

Démocratie Notoirement Contaminée : l'immunité progresse...

Notre démocratie est malade. À tant de niveaux, nos instances de débat, de concertation et de compromis, ces fragiles édifices rêvés en espaces d'écoute, de confiance et de co-construction, sont affaiblis et décevants. À l'assemblée nationale, les députés restent dans leur posture et ne lâchent rien, caricaturant leurs opposants et dénigrant leurs propositions. Surtout ne rien céder de cette concentration du pouvoir, accaparé en orientant dans son intérêt l'opinion, ou plutôt ses peurs, tout en profitant habilement des modes de scrutin favorisant l'hégémonie plutôt que le pluralisme.

A l'échelle de la profession agricole, le constat amer est le même. Dans les Chambres d'agriculture, le syndicat symbole de la cogestion et de l'agro-industrie n'est plus du tout majoritaire mais conserve son hégémonie alors que ses positions sont décriées, ses dirigeants démasqués et ses rangs décimés (avec 20 % de fermes en



moins en 10 ans, c'est autant d'électeurs qui disparaissent...). Et même quand ils perdent, ils s'accrochent, à coup de « tarabistouille », ce qui leur permet de garder la présidence de 4 Chambres alors que la « Coordination Rurale » y est arrivée en tête ! Mais comment les blâmer quand à la tête de l'État, le Président-monarque fait de même.

Heureusement, tout comme l'amour est dans le pré, l'espoir vient des campagnes ! Ces espaces et ces collectifs où il fait bon vivre, où l'on se côtoie, on se frotte, on se jauge... mais où l'on se respecte pour notre condition partagée de paysan-ne. Que ce soit dans nos magasins de producteurs, nos marchés, nos coopératives, et pour certain-es dans nos mairies (souhaitons d'ailleurs qu'il·elles y soient encore plus nombreux en 2026 !), on est dans le réel, on construit l'avenir les deux pieds dans le présent. On tente de convaincre et de façonnner à petite échelle la démocratie que l'on souhaiterait voir

SOMMAIRE

LA VIE DU SYNDICAT pages 3 à 6

Portraits de nouveaux membres du Comité Départemental

Les groupes locaux, c'est parti !

Loi Duplomb, c'est toujours non !

La Fête paysanne

Bulletin des représentations

Bloquons tout ! p.24

QUESTIONS JURIDIQUES page 7

Fermage : évolution des loyers

QUESTIONS SOCIALES pages 7 à 10

Aide au répit administratif

Travailleurs migrants

La maladie de Lyme

INSTALLATION - FONCIER TRANSMISSION pages 10 et 11

Anticiper la transmission

Vendre la nature pour mieux la protéger

LA VIE DES ÉLEVEURS pages 12 à 14

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Le pastoralisme au Parlement

Justificatifs des surfaces pour la PAC

AGRICULTURE PAYSANNE page 15

Aléas climatiques en 2025

PORTRAIT DE PAYSANNE page 16

Élise Levasseur à Saillans

CHAMP LIBRE page 17

Mais où donc est passée la Conf' ?

AGRICULTURE INDUSTRIELLE page 18

Capitalisme vert

INTERNATIONAL pages 19 à 21

Massacre à Gaza

Accord UE-Mercosur

advenir. L'essaimage des groupes locaux (page 3) initié à notre dernière AG tente également d'y contribuer.

Mais l'idée n'est pas de sublimer le local face aux problématiques plus globales. Les deux se complètent et s'alimentent mutuellement. Telles les « deux jambes » constitutives du syndicalisme que pratique la Confédération paysanne : occuper les espaces institutionnels tout en participant aux luttes militantes. Ce numéro de La Mauvaise Herbe revient justement (page 4) sur la victoire poussée par nos concitoyen·nes excédé·es face à la loi Duplomb, dont les seules entraves levées sont celles de l'agro-industrie. Vous vous (re)plongerez également (page 24) dans la dynamique engagée par la Conf' 26 à l'occasion de la mobilisation « Bloquons tout » du 10 septembre, qui préside un automne sous le signe de la mobilisation sociale....

David Millet, paysan à Menglon

Agenda

Samedi 11 octobre

Fête des nouveaux installés du réseau InPACT Drômes

À Mirabel-et-Blacons,
Ferme Le Petit Nid.

Mardi 14 octobre

Mobilisation

En région parisienne, mobilisation à l'appel de la Conf' nationale contre les Accords de Libre-Échange (notamment UE-Mercosur).

Samedi 18 octobre

Rassemblement

contre l'extrême-droite

À Romans-sur-Isère et Dieulefit.

Mardi 4 novembre

Permanence mensuelle du Comité d'Action Juridique

À Crest, sur rdv au 04 75 25 10 50

Jeudi 13 novembre

Projection

À Dieulefit, la Halle, projection du film *De la guerre froide à la guerre verte*, en présence de la réalisatrice.

Vendredi 14 novembre

Projection

À Beaumont-lès-Valence, Ferme des Volonteux, projection du film *De la guerre froide à la guerre verte*, en présence de la réalisatrice. Ouverture 19h, projection à 19h30.

18 novembre, 18 décembre,

20 janvier, 17 février

Formation

« Anticiper la transmission de ma ferme » avec l'ADEAR Drôme

Contact : Orlane au 07 45 21 44 60



Confédération paysanne 26 C/o Usine Vivante - 24 av Fayolle - 26400 CREST

Tél: 06 56 68 88 17 - 04 75 25 21 72

drome@confederationpaysanne.fr

ISSN 2610-7651 (en ligne), ISSN 2610-0428 (imprimé) - Directeur de publication : Erwan Le Texier

Ont participé à ce numéro : Marie-Pascale Abel-Coindoz, Vasco Bossio, Éric Bouttier, Maëva Chataigné, Philippe Champeley, Vincent Delmas, Marc Finand, Antoine Gontard, Anaïs Hammel, Margot Jobbé duval, Rémy Léger, Erwan Le Texier, Orlane Leu, David Millet, Christophe Morantin, Benjamin Mothé, Monique Murga, Guy Perret, Alain Sousa, Sonia Tonnot.

Imprimerie : Véziant, 26400 Crest

Retrouvez-nous sur Facebook : www.facebook.com/confederationpaysannedrome/

La vie du Syndicat

Portraits de nouveaux membres du Comité Départemental

L'Assemblée Générale de la Conf' Drôme a eu lieu le 18 mars dernier (cf. notre précédent numéro). À cette occasion, de nouveaux membres sont entrés dans le Comité Départemental.



Rémy Léger

Je m'appelle Rémy Léger. Je suis paysan rêveur. Un de mes rêves est la Ferme des Volonteux.

Comment créer un outil du territoire qui, remet au centre de la société les humains, les paysans et l'environnement.

C'est à travers un modèle coopératif que ce rêve est passé, un modèle où l'humain est au cœur du projet, où l'idée de faire ensemble est la norme, où chaque humain est vu comme un potentiel et non comme une marchandise, où la diversité des individus est vue comme une force et une richesse.



Eric Bouttier

J'aime mieux quand ce sont les autres qui me présentent parce qu'ils ne voient pas (tous) mes défauts cachés ! Ceci dit, pourquoi m'impliquer à la Conf' et au Comité départemental ? Mais parce qu'il n'y a que ce syndicat qui défende une vision et des valeurs intelligentes pour l'agriculture, qui ne prenne pas ses adhérents pour des quiches en éteignant le feu de la crise avec de l'éthanol fait en avril (vous avez lu l'édition...).

Mon parcours ? Après 9 ans à monter les dossiers des JA pour l'ADASEA, depuis mangée par la Chambre, j'ai posé mes bottes en compagnie de Marie-Claire ma femme, et nos trois jeunes enfants à Francillon-sur-Roubion, à la suite du départ en pré-retraite du fermier de la ferme familiale.

Nous sommes aujourd'hui 20 « équivalents temps plein » sur 35 hectares, nous avons du maraîchage, de l'arboriculture, de la céréale avec une boulangerie, une pépinière, de l'élevage, un magasin à la ferme, une herboristerie, de l'accueil pédagogique... mais surtout nous montrons que différemment est possible.

Mon engagement au Comité Départemental de la Conf' Drôme est la poursuite de ce rêve, un rêve où un autre monde, un monde désirable doit être imaginé pour les générations futures. Que chaque humain trouve sa place et puisse avoir accès de façon égale à nos ressources primaires et où chaque humain peut mettre ses doigts de pieds dans l'herbe fraîche.

Surtout, que le bien commun passe avant celui des milliardaires.

Et l'expérience n'a pas démenti la validité de cette orientation politique, par contre, mon engagement syndical a été contraint par la lourdeur de l'astreinte de notre élevage de brebis, même pour la viande, en autonomie alimentaire complète, en bio et sur une ferme à remettre au goût du jour, tandis que Marie-Claire transformait des plantes en sirops vendus sur les foires régionales.

Maintenant, notre fille Maëlia et Quentin son compagnon, ont repris ma place dans le GAEC, ont remplacé les brebis par des chevaux du Vercors, créé un atelier maraîchage, et je peux partager mon temps entre le syndicat, le Comité d'Action Juridique et les coups de main indispensables aux jeunes débutant (que ça nous a manqué à Marie-Claire et moi...!).

Je pense être plus compétent pour le back office du syndicat que pour l'action de terrain, mais il faut de tout non ?

Les groupes locaux, c'est parti !

C'était le projet phare de la dernière assemblée générale : créer des groupes locaux de la Conf' Drôme aux quatre coins du département.

Cela a bien démarré ! Le groupe Nord Drôme est sorti de terre dès le mois de juin. Il s'est déjà réuni plusieurs fois autour d'une équipe dynamique et motivée. Le Groupe Diois est en bonne voie.

Plus d'infos dans un prochain numéro de La Mauvaise Herbe.

Si vous souhaitez rejoindre un groupe près de chez vous, les prochaines réunions :

- Groupe Nord Drôme : Mardi 7 octobre, 19h à la Halle Paysanne, Hauterives réunion autour d'un repas partagé.



- Diois : 30 septembre à 19h30 à Barnave (chez Anna et Marco au 517, Chemin de la Louine). On terminera par un grignotage partagé !

Alain Sousa, maraîcher à Chateauneuf-sur-Isère

La vie du Syndicat

Loi Duplomb, c'est toujours Non !

Est-il encore besoin de présenter la loi Duplomb ? Censée « lever les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs », elle sert surtout l'agro-industrie... Après une adoption selon un procédé antidémocratique, des mobilisations importantes partout en France, une incroyable pétition aux plus de deux millions de signatures et une (petite) censure du Conseil Constitutionnel, la loi a été adoptée. Un retour en arrière inacceptable pour les paysans, les citoyens et l'environnement. La mobilisation doit continuer !

La loi Duplomb aura été le feuilleton de l'été, mais il n'est pas terminé et les semaines et mois qui viennent devraient apporter leur lot de rebondissements...

Une loi pour l'agro-industrie

Une loi pour « lever les contraintes qui pèsent sur le métier d'agriculteur »... L'intitulé semblait prometteur... Mais le détail du texte fait vite déchanter : Réintroduire les pesticides néonicotinoïdes interdits en France (le fameux Acétamiprime), faciliter la construction de méga bassines (en faisant reconnaître une « présomption d'intérêt général majeur »), simplifier la mise en place des élevages industriels, mise sous tutelle de l'Anses, affaiblissement de l'OFB... Une loi qui lève clairement des contraintes pour l'agro-industrie ! Difficile d'attendre autre chose du sénateur Duplomb, ancien président des JA de Haute-Loire, membre de la FDSEA, conseiller de Laurent Wauquiez sur les questions agricoles !

Dès le départ, la Confédération paysanne dénonce ce texte, qui s'oppose aux paysans, à leur autonomie, à leur capacité de transition et à leur santé. La loi Duplomb est également jugée par de nombreuses associations comme un énorme retour en arrière sur la transition écologique, la sortie des pesticides, l'amélioration de l'autonomie des paysans, la santé. A une époque où il est urgent d'accélérer sur tous ces sujets, la « trumpisation » est à l'œuvre dans le monde agricole...

Un déni des processus démocratiques

Le contenu de la loi n'était pas l'élément le plus consternant : la forme selon laquelle elle a été adoptée dénotait également d'un déni de la démocratie. En effet, le texte présenté à l'Assemblée Nationale en mai 2025 obtient une « Motion de Rejet Préalable » soutenue par une coalition des centristes, LR, Macronistes et RN. En clair, les pro-loi Duplomb ont voté le rejet de leur propre texte, afin d'éviter tout débat parlementaire et de le renvoyer devant une Commission Mixte Paritaire, composée de parlementaires favorables à la loi... Un passage en force sans débat sur un sujet pourtant essentiel, et qui engage l'avenir et la santé de tous !

Cela a été la goutte de pesticide qui a fait déborder le pulvé et entraîné une mobilisation forte de la population, des associations, et des paysans. Dans la Drôme, plusieurs manifestations ont été organisées fin juin à Valence, à Crest, à Die.

Nourrir pas détruire

A Valence, le rassemblement a ainsi réuni sous une même bannière la Confédération paysanne et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ainsi que d'autres associations de protection de l'environnement derrière le Slogan « Nourrir, pas détruire ». Plus de 200 personnes se sont réunies en pleine canicule et début de vacances scolaires devant la préfecture... L'occasion de faire d'ailleurs un « Die-In » : simulation d'hécatombe de manifestants, copieusement arrosés par des « pesticides » à la sauce Duplomb...

Le rassemblement de Valence a permis à une poignée de motivés menés par la Conf Drôme de rendre visite à notre cher sénateur Bernard Buis. Ce promoteur de la loi Duplomb et membre de la fameuse Commission Mixte Paritaire a eu droit à une « décoration » en règle de sa permanence à l'aide d'affiches « Nourrir pas détruire » afin de lui rappeler les priorités...

Ailleurs, on pourra noter parmi les mobilisations celle du Puy en Velay, menée par la Confédération paysanne devant la permanence du Sénateur Laurent Duplomb lui-même. Sans oublier à Paris, la veille du vote par la Commission Mixte Paritaire, un banquet paysan réunissant plus de 500 personnes devant le Sénat, auquel ont participé plusieurs représentants de la Conf Drôme.

Malgré ces mobilisations, la loi a été adoptée par la CMP... Trois groupes de parlementaires ont alors saisi le Conseil Constitutionnel, recours appuyé par diverses interventions volontaires extérieures, dont celle de la Confédération paysanne.

2 millions contre un Duplomb

Dans le même temps, un sursaut citoyen a surpris par son ampleur : la pétition lancée sur le site même de l'Assemblée Nationale, « Non à la loi Duplomb, pour la santé, la sécurité et l'intelligence collective » le 10 juillet. Une initiative d'une étudiante qui a su mobiliser de manière exceptionnelle : en neuf jours, la pétition dépasse les 500 000 signatures. C'est la première fois qu'une pétition ouvre la possibilité d'un débat parlementaire ! La pétition continue de grossir, pour atteindre et dépasser les 2 millions de signatures le 28 juillet. Du jamais vu ! Impossible d'ignorer une telle mobilisation citoyenne contre le modèle d'agriculture productiviste !

Concrètement, la pétition ne permet pas de revenir sur le texte de loi voté, elle ouvre simplement la possibilité d'un débat parlemen-

Contre la loi Duplomb : Affichez-le !

Alors que je portais fièrement mon drapeau de la Confédération paysanne lors de la manifestation à Valence contre la loi Duplomb, plusieurs personnes sont venues me dire combien elles étaient contentes de voir que tous les agriculteurs ne soutenaient pas cette « affreuse loi ». Beaucoup m'ont même demandé comment justement ils pouvaient reconnaître sur les marchés ou magasins les agriculteurs qui ne soutenaient pas cette loi, afin de les choisir pour faire leurs courses.

Des collègues du Nord Drôme ont trouvé une solution simple : ils ont laissé dans leur magasin à la ferme l'affiche aux couleurs de la Conf' « Nourrir pas détruire – contre la loi Duplomb ». J'ai donc moi aussi maintenant l'affiche en bonne place à la ferme.

La vie du Syndicat

taire... Mais elle mettait clairement la pression sur le conseil constitutionnel, qui devait rendre son avis les jours suivants.

Une victoire au goût amer

L'espoir pour abroger la loi reposait donc sur le recours au Conseil Constitutionnel. Début août, les « Sages » rendent leur avis : Première déception, le Conseil a estimé que la procédure d'adoption du texte était conforme à la Constitution (!). On peut se demander s'il est bien « sage » de valider un passage en force, sans débat sur une question aussi essentielle, qui engage l'avenir des paysans et de la population dans son ensemble.

Sur le fond, le Conseil a également été très modéré. Certes, il a censuré partiellement le texte en excluant l'article 2 permettant la ré-autorisation de l'Acétamipride. Mais il l'a fait au motif d'un « encadrement insuffisant » : une décision qui ouvre la porte à une nouvelle proposition de loi pour redemander l'autorisation de l'Acétamipride. Le Conseil a également émis quelques « réserves » sur les mesures

en faveur des Megabassines. Mais le reste du texte est validé par le Conseil Constitutionnel !

Cette censure est certes un pas en avant pour protéger notre santé et pour la biodiversité. Mais le reste du texte est validé, montrant la direction choisie : accélérer la fuite en avant de l'agriculture vers un modèle toujours plus productiviste et la fin d'une agriculture indépendante, familiale et transmissible.

Mais ce texte aura eu au moins un effet positif : il a mobilisé les citoyens et fédéré les associations de protection de la santé, de défense de l'environnement, les paysans, etc.

Une prise de conscience générale qui pourra déboucher, espérons-le, sur une mobilisation à grande échelle pour enfin assurer une vraie souveraineté alimentaire, préserver la santé et protéger l'environnement.

Il ne tient qu'à nous de changer Duplomb en Or ou plutôt de mettre Duplomb dehors !

Alain Sousa, maraîcher à Châteauneuf-sur-Isère

La Fête paysanne : c'était le 13 septembre à Ste Jalle !

Cette année, la Confédération paysanne de la Drôme fêtait une fois de plus, l'agriculture paysanne sur le territoire des Baronnies dans le sud Drôme.

La pluie, présente tout au long de la journée, n'a pas freiné l'équipe locale d'organisation à maintenir l'évènement ni les visiteurs et visiteuses de se rendre sur place.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes impliquées et particulièrement les associés de la ferme La Fauchère qui nous ont accueillis sur leur site.

La table ronde de l'après-midi, dédiée à la réalité du métier de paysan.ne dans ce secteur des Baronnies a accueilli une soixantaine de personnes.

Plusieurs personnes étaient présentes pour témoigner de leur activité : Dominique Liotaud en viticulture, Clément Tour en arboriculture (abricots, olives...), Claire Malinge en fromage de brebis Corses, Florent Labuissière en oliviers et plantes aromatiques, Julie Despujolles en maraîchage.

Ils et elles ont présenté leur parcours, leur exploitation, les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer : réchauffement climatique,



agriculture de montagne, lutte contre de nouveaux parasites, le manque de main d'œuvre, la définition d'un prix de vente rémunératrice (face aux prix fixés par les tiers bien souvent en dessous des coûts de production)...

Leurs témoignages portaient également sur les choix et adaptations menées sur leurs pratiques pour faire face à ses difficultés. A été abordé le travail du sol, la race de Brebis adaptée aux Baronnies, la lutte contre la grêle ou le gel, la gestion de

la production, la transformation et la vente dans un soucis de rémunération plus juste, le choix d'un prix de vente, la mutualisation de journées de travail....

Étaient également présents tout au long de l'après-midi, un marché de producteurs, des associations naturalistes et militantes et des jeux et activités pour les enfants.

La soirée s'est poursuivie par un spectacle de hip-hop clown de la compagnie L'aplomb du dahu et la musique de La Petite Equipe, qui nous a fait danser et voyager toute la soirée, épargnée par la pluie.



La vie du Syndicat

La Conf' c'est vous

Bulletin des représentations de la CP26

- **22 mai** : dépouillement des élections MSA (Eric Bouttier).
- **23 mai** : Comité technique départemental Safer (Laurent Terrail).
- **27 mai** : groupe de travail CDPENAF sur agrivoltaïsme et photovoltaïque au sol (Laurent Terrail).
- **5 juin** : CDOA (Pascaline Chambart). Présentation de la ZAP de Saint Paul 3 Chateaux. La DDT informe sur l'instruction des dossiers PAC : 3 600 dossiers en 2025, c'est 65 de moins que pour la campagne 2024 dû aux cessations d'activité. Dispositif indemnisation FCO 8 : 179 dossiers déposés pour 156 dossiers instruits et validés dont 147 transmis à France Agrimer pour 1,13M€.
- **12 juin** : CDPENAF (Laurent Terrail).
- **14 juin (Romans)** : Marche pour la Paix / Gaza : appel co-signé par la Conf'26.
- **16 juin** : rencontre des partenaires agricoles du Val de Drôme en Biovallée : présentation de la «Prospective 2050» (Christine Riba et Benjamin Mothé).
- **24 juin** : Comité de suivi régional PAC/FEADER (Alain Soussa).
- **25 juin** : Comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme (David Loubet).
- **1^{er} juillet** : Comité d'Étude des Projets de DJA (Laure Charroin et David Peyremorte).
- **2 juillet** : Comité Ressource en Eau organisé par le préfet (Eric Bouttier). Les cours d'eau en baisse, ont atteint le seuil d'alerte. Il est prévu des réserves de 2 millions de m³ sur la Drôme, mais il sera interdit de remplir en période d'étiage (4 mois).

- **4 juillet** : Comité technique départemental Safer (Marie-Pascale Abel-Coindoz). La SAFER s'implique dans la transmission d'une ferme caprine à Chatillon-en-Diois et développe de nouvelles formules de montage financier.
- **24 juillet** : CDPENAF (Laurent Terrail)
- **1^{er} août** : Comité Ressource en Eau (Eric Bouttier). Les restrictions sont reportées à plus tard sur demande de la fdsea. La Conf' intervient en faveur de la défense de la ressource.
- **26 août** : Commission départementale d'expertise des aléas climatiques (Claude Serillon). Voir article page ???
- **2 septembre** : réunion Sécurité Sociale de l'Alimentation à Aouste-sur-Sye organisée par le Réseau Local d'Action Collective (Christine Riba). Souhait d'organiser des échanges avec des paysan·nes sur la SSA.
- **9 septembre** : commission Transmission du réseau InPACT élargi (Marie-Pascale Abel-Coindoz). Une formation va être organisée pour les paysan·nes qui souhaitent suivre des transmission / installation. Plusieurs paysans en transmission sont accompagnés et font confiance à l'ADEAR pour transmettre leurs fermes.
- **12 septembre** : CTD SAFER (Marie-Pascale Abel-Coindoz). 3 candidat·es sur une même ferme, dont 2 profils très proches, l'un suivi par l'Adear, l'autre par la Chambre. La Conf' a pu défendre face à la Chambre, un projet d'installation qui correspondait mieux aux souhaits des cédants.
- **11 septembre** : CDPENAF (Laurent Terrail).

Anaïs Hammel,
animatrice

Les personnes qui vous représentent :

Marie-Pascale Abel-Coindoz

mariepascale.ac26@yahoo.fr / 06 26 37 15 20

Eric Bouttier

eric@bouttier.eu / 04 75 76 00 46

Pascaline Chambart

tziganerando@orange.fr / 06 21 69 55 96

Laure Charroin

laurenico26@yahoo.fr / 04 75 00 43 37

Vincent Delmas

20centdelma@proton.me / 06 07 69 36 25

Mirela Lombardi

lombardi.florea@yahoo.fr / 06 47 57 47 66

David Loubet

david.loubet@laposte.net / 06 33 26 26 41

David Millet

milletdavid@hotmail.com / 07 80 33 97 84

Christophe Morantin

christophe.morantin@riseup.net / 04 75 21 02 74

Vincent Paltera

vincent.paltera@laposte.net / 06 70 44 28 68

David Peyremorte

david@peyremorte.fr / 06 18 59 06 49

Christine Riba

christineconfp26@orange.fr / 06 07 02 25 42

Laurent Terrail

laurent.terrail@orange.fr / 06 85 24 38 51

Claude Serillon

claude.serillon2@freesbee.fr / 04 75 55 10 54

Alain Sousa

alainavelo@gmail.com / 07 68 68 47 38

Sonia Tonnot

sonia@peyremorte.fr / 04 75 46 14 79

Questions juridiques

Les loyers des terres nues et bâtiments

L'arrêté actualisant les loyers des terres nues et bâtiments dans le département de la Drôme (échéance du 1/10/2025 au 30/09/2026) est publié.

L'indice national des fermages publié le 27 juillet 2025 au Journal Officiel indique une augmentation par rapport à l'année précédente de + 0,42 %. Cette augmentation est donc à appliquer sur les fermages de l'an dernier, pour les terres nues et les bâtiments d'exploitation. Dans l'arrêté drômois publié le 18 août 2025, l'augmentation est appliquée pour réactualiser la valeur du point pour les terres nues, les bâtiments d'élevage hors-sol, les bâtiments ovins et caprins ainsi que les hangars à vocation générale.

La courbe de l'évolution de l'indice national du fermage depuis 2011 (ci-dontre) montre un ralentissement de la hausse, après des années de fortes augmentations.

Pour les nouveaux fermages, nous retiendrons que, dans la Drôme, la valeur du point est à ce jour de 1,74 € et que la notation se fait sur 100 points. Ainsi donc la terre « idéale » ne pourra avoir un fermage supérieur à 174 € à l'hectare.

L'arrêté préfectoral qui permet de faire les évaluations de fermage a été publié le 9 juillet 2024 (le précédent datait de 2012). Nous y trouvons de nombreuses grilles d'évaluation : terres nues, plantations de vigne, plantations d'arbres fruitiers, grilles d'évaluation des bâtiments d'élevage, des maisons d'habitation et plein d'autres infos spécifiques à notre département.

Les loyers des vignes et des plantations fruitières peuvent être fixés en denrées, le prix de ces denrées est fixé au niveau du département à partir essentiellement des cours constatés pour les denrées considérées, avec application de moyennes. L'arrêté qui fixe le cours des denrées est pris en fin d'année. À noter que les denrées utilisées dans un bail rural ne peuvent être autres que les denrées retenues dans le département.

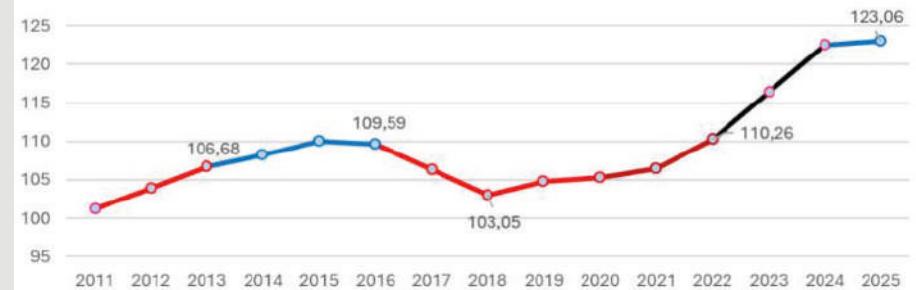
Vous pouvez accéder à ces différents arrêtés sur le site de la DDT. N'hésitez pas aussi à joindre le CAJ (Comité d'Action Juridique) au 04 75 25 10 50 pour plus de précision, faire une évaluation d'un fermage, etc.

Guy Perret, bénévole au CAJ

Indice des fermages 2025

La valeur de l'indice national des fermages a été publiée par arrêté ministériel en date du 23 juillet 2025 paru au Journal Officiel le 27 juillet 2025. Cette valeur a été constatée sur la base de 123,06, soit une augmentation de 0,42 % par rapport à celle de 2024.

INDICE NATIONAL DU FERMAGE



Questions sociales

Aide au répit administratif

Si vous avez des piles de documents à traiter qui penchent dangereusement, si vous trouvez à peine la place de poser une tasse de café sur votre bureau où les courriers non ouverts se mélangent avec les bons de livraison et les documents à envoyer, si la sonnerie du téléphone vous fait craindre une demande supplémentaire, il est grand temps de solliciter cette aide !

Suite aux colères et mobilisations de début 2024, où les revendications ont souvent porté sur la surcharge administrative, la MSA a décidé de prendre sa part et de répondre à certaines re-

vendications. Elle a décidé de simplifier certaines procédures et mettre en place l'aide au répit administratif.

Vous pouvez solliciter la MSA pour vous aider à y voir plus clair dans vos obligations réglementaires, prioriser le traitement des documents, trier les mails et les courriers, mettre en place une méthodologie, etc. Un accompagnement se met en place quelques heures par semaine sur une période de quatre mois environ.

Le prestataire ne peut en aucun cas remplacer un comptable, mais vous aidera à avoir une certaine autonomie administrative et réglementaire, qui apporte souvent un sentiment de satisfaction. Cet accompagnement se fait à domicile et est pris en charge pour le bénéficiaire.

Vincent Delmas, paysan à Salettes

Questions sociales

Travailleurs migrants

Rendu de la mission Confédération Paysanne - Codetras - Médecins du Monde

De mai à début septembre, Lise Robine, volontaire civique, a accompagné le travail de Médecins du Monde Occitanie, dans le cadre d'une mission encadrée par la Confédération paysanne et le Codetras¹.

Elle a notamment participé à la mise en place de permanences d'accès aux droits et aux soins pour les travailleur·ses agricoles saisonnier·ères, sur la commune de Lunel. Les entretiens menés avec les personnes fréquentant la permanence lui ont permis de mieux caractériser les conditions de travail et de vie des travailleur·ses, ce dont elle a rendu compte vendredi 5 septembre, lors d'un après-midi d'échanges avec de nombreux représentants d'organisations militantes, de syndicats ouvriers, et de travailleur·ses.

Dans un département aussi strictement viticole que l'Hérault, la diversification maraîchère des pays de Lunel et de l'Or ne fait pas franchement rêver. Des melons et des fraises sur des kilomètres, coincés entre des axes routiers qui lient deux grosses zones artisanales bien bétonnées... On est loin de l'agriculture paysanne : l'exploitation emblématique du secteur, l'EARL La Rosée, par laquelle transitent nombre de travailleur·ses saisonnier·ères (ils ont leur propre filière de recrutement en Espagne, et embauchent 600 saisonnier·ères à l'année, en plus des 50 ouvrier·ères permanent·es !), dépasse en effet les 600 hectares de maraîchage ! On s'en doute, tout cela ne génère pas forcément beaucoup de bien-être au travail.

Si la plupart des personnes venant aux permanences arrivent avec des problématiques sociales (rupture des droits du fait d'un changement de domicile, problème de logement, accident du travail non caractérisé comme tel et ne donnant pas lieu à des indemnités, indus exorbitants réclamés par France Travail, la MSA ou la CAF...), la rencontre avec les équipes de Médecins du Monde et d'autres travailleur·ses sociaux permet souvent de révéler de nombreuses pathologies, et surtout un état psychologique très dégradé, du fait de conditions de vie et de travail extrêmement précaires.

Le statut de travailleur agricole saisonnier est en soi porteur de nombreuses dérogations au droit général du travail (je ne le savais pas, mais lorsque le SMIC a été créé, le SMAC – son équivalent agricole, était largement inférieur, et ne s'est aligné sur le SMIC qu'en 1968 !). Ainsi, le fait que la variation du temps de travail soit indépendante de la volonté de l'employeur autorise le renouvellement de contrats très courts, ou

bien la mise en place de contrats sans terme fixe. Par ailleurs, plusieurs décrets sont venus progressivement renforcer la précarisation des travailleurs et augmenter leur exposition aux risques professionnelles (décret de 2024 sur le repos hebdomadaire, décret de la DRETS Occitanie du 30/07/2025 qui fait passer la durée hebdomadaire maximale du travail de 48 heures à 60 heures du 1er août au 31 octobre...). A cela s'ajoute le fait que de nombreux employeur·ses ne respectent pas certaines réglementations, comme l'obligation de fournir 3 litres d'eau fraîche par travailleur et par jour...

On a beau savoir tout cela, savoir que les travailleur·ses saisonnier·ères sont à la merci des marchands de sommeil qui négocient un lit 250 € par mois, des intermédiaires qui font payer le moindre accompagnement à la CAF, qu'il a fallu débourser entre 10 et 12 000 € l'achat du contrat « saisonnier » sans garantie aucune de trouver du travail... Ces récits nous touchent vraiment quand Lise nous retransmet les témoignages qui lui ont été confiés, avec toujours ce leitmotiv « hay que aguantar² ». Ou quand une ouvrière équatorienne, en béquilles, nous explique dans un français trébuchant qu'elle a mis deux mois à toucher des indemnités pour son accident de travail, sans qu'aucune explication ne lui soit donnée. Mais pour elle, deux mois sans paye, c'est tout simplement la disette dans la famille, un loyer et des factures impayés...

Cet hiver, la Confédération paysanne, en lien avec le Codetras et Médecins du Monde, reconduit une mission d'appui au travail des équipes locales MdM et d'enquête sur les conditions de travail et de vie des saisonnier·ères agricoles. Pour les travailleur·ses sociaux et les équipes de santé impliqué·es dans ces permanences et dans les réseaux locaux de solidarité, l'enjeu est bien de pouvoir accompagner au mieux le maximum de personnes en difficulté. À la Confédération paysanne, l'enjeu est aussi de dénoncer un système agro-industriel parfaitement mortifère. Pour cela, on a besoin de continuer à documenter ces situations, les faire remonter, se porter partie civile dans les procès, exiger une véritable conditionnalité sociale, et une bien meilleure effectivité du droit. Être aux côtés de ceux qui subissent de plein fouet la violence du système, et jeter les bases d'un autre monde.

Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage

1 - Collectif de défense des travailleur·ses étranger·ères dans l'agriculture

2 - « Il faut bien supporter tout cela ».

Questions sociales

Il faut qu'on parle de la maladie de Lyme. Témoignage.

Il y a 3 ans je suis tombé gravement malade, je ne suis pas encore totalement guéri à ce jour. J'ai débuté avec une vingtaine de symptômes très lourds.

La première année, 2 jours sur 3, j'éprouvais de terribles malaises touchant les nerfs, les articulations, les muscles, le cœur, l'appareil digestif et respiratoire, l'œsophage, la vision, l'ouïe et j'en passe. Souvent tout en même temps. J'ai subi de véritables séances de torture lors desquelles, il a fallu que je m'accroche chaque seconde. Tenir, tenir, tenir. J'ai couru les médecins et les examens. Aucune piste ne se dégageait. Et aucun médecin conventionné n'a voulu investiguer sur mon cas, au-delà de 2 analyses ou examens revenant négatifs. Ils m'ont fait des diagnostics lapidaires et surtout sans suite, sans suivi. En me regardant il faut le dire, un peu de travers : « réfléchissez, ces dernières années vous avez dû subir un stress dans votre vie ? », « remettez vous en cause et reprenez le travail » « essayez le Valium » et surtout adieu... J'ai compris que la violence des douleurs, des malaises, c'était finalement très subjectif pour le monde médical, tant que le patient n'avait pas une maladie officielle certifiée. Et lors d'une nuit blanche, plié au lit en malaise, comme torturé par des décharges électriques, regardant le plafond, je me suis dit que c'était foutu, que le système médical n'allait finalement pas pouvoir m'aider. Je n'avais plus qu'à prier. Je me demandais ce que j'allais faire si je restais coincé dans cette état de torture intenable ! Et la ferme, qu'allait-t-elle devenir ? Heureusement il y avait des répit, des moments où curieusement, tous les symptômes s'arrêtaient. Puis aussi le précieux soutien de mes proches.

J'ai continué à chercher et à chercher encore pour comprendre ce qu'il m'arrivait. Pour m'apercevoir que tout avait commencé un an auparavant, suite aux symptômes de la maladie de Lyme. Des symptômes cutanés caractéristiques (cercles rouges) et une analyse positive. Mon médecin de l'époque m'avait donné une semaine d'antibiotiques (durée insuffisante). Je ne me suis pas plus inquiété de la possibilité que cette maladie puisse avoir été mal soignée. Qu'elle puisse persister.

J'ai fini par trouver un médecin rare qui m'a dit que je devais encore être infecté par les borrélioses (bactérie de la maladie de Lyme) et sûrement par d'autres bactéries telles que les babésioses. Il m'a expliqué que ces nombreuses infections et parasitoses transmises par les insectes suceurs de sang étaient mal connues et mal prises en compte, surtout dans les formes chroniques. C'est-à-dire avec persistance des symptômes, que les recherches étaient faibles en ce domaine, que les tests n'étaient pas très fiables et que ces bestioles étaient très insidieuses. Il m'a dit que j'aurais du mal à trouver des médecins prêts à me faire ce diagnostic et à me trouver un remède efficace au delà d'une simples prise d'antibiotiques

ou antipaludiques aux pouvoirs souvent limités. Il m'a dit que pour le COVID, il avait été admis que des symptômes puissent persister longtemps après la maladie déclarée, bien que l'on ne comprenne pas le processus, et que le corps médical peinait à l'admettre pour la maladie de Lyme et toutes les autres «crypto-infections». J'ai compris qu'il suivait de nombreux malades, que les agriculteurs et forestiers étaient en première ligne pour se faire infecter, que la région AURA était très touchée. Selon lui on pouvait très sûrement imputer une partie des suicides dans le monde agricoles à ces maladies infectieuses. Notamment car elle peuvent directement ou indirectement atteindre le psychisme du malade.

Il m'a encore dit que si je voulais déclarer la maladie de Lyme en maladie professionnelle de longue durée, ça serait très compliqué. J'ai compris que la maladie de Lyme était un sujet médical et de société très polémique et que des médecins se faisaient suspendre par leur autorité, dans notre région, pour avoir donné des traitements trop longs contre cette maladie. J'ai pris contact avec des associations de malades. Officiellement il y aurait environ 50 000 nouveaux cas par an en France et selon les associations de défense des malades il y aurait actuellement au moins 600 000 personnes souffrant de cette maladie. 14% de la population mondiale aurait déjà été infectée. Et l'on parle encore d'une maladie rare ! Il faut savoir aussi qu'on ne développe pas d'immunité et que l'on peut donc se faire réinfecter.

En parlant autour de moi j'ai découvert qu'il y a en effet, beaucoup de personnes concernées par ces infections, dont cinq connaissances agriculteurs/rices. Je me suis aussi souvenu d'une amie qui a contracté la maladie de Lyme il y a plusieurs années, et qui a dû, à cause de cela, cesser son activité agricole. La MSA lui a refusé la maladie professionnelle. Un avocat lui a alors conseillé d'axer sa demande uniquement sur des symptômes dépressifs pour être indemnisée, car pour Lyme c'était l'échec assuré.

Il est important pour nous agriculteurs/trices de parler de ces maladies. Pour ne pas rester seuls, se soutenir moralement, pour ne pas se retrouver en errance médicale, pour partager nos expériences, nos parcours, pour faire remonter des revendications vers le monde médical et nos caisses d'assurance maladies. Nous, les paysans et paysannes des champs herbeux, avec des animaux en pâtures, contrairement aux « agribtp hors-sol », nous sommes injustement surexposés à ces risques infectieux de longues durées transmis par piqûres d'insectes. Et quand nous sommes atteints, on nous ignore.

Puis mal soignés ou mal écoutés, nous avons tendance à fuir la médecine publique mutualiste pour trouver refuge dans la médecine alternative privée. Ostéo, naturo, et autres thérapies très coûteuses. J'ai moi-même dépensé beaucoup dans ce type de soins. Je ne sais pas vraiment si cela m'a soigné, mais par contre je me demande si en me tournant vers ces

Questions sociales

praticiens, je ne suis pas tombé dans un cercle vicieux en cautionnant une médecine privée certes plus accueillante, plus douce mais réservée aux plus riches notamment pour des traitements longs, en dénigrant la médecine classique mutualiste et publique devenue, il est vrai, un peu acariâtre sous la pression de notre système capitaliste et libéral, qui la pousse à s'écrouler.

Je vais rencontrer la MSA prochainement pour que l'on m'explique clairement comment fonctionne la déclaration en maladie professionnelle pour les maladies longues transmises entre autre par les tiques. Je vous tiendrai au courant si vous le souhaitez !

La HAS (haute autorité de santé) vient de publier en 2025 de nouvelles recommandations officielles*, en partie sous la pression d'associations de malades, à destination des patients, mais surtout des médecins qui connaissent globalement mal ces maladies et leurs traitements. Si vous suspectez d'avoir

été atteint par une infection suite à une morsure de tique avec des symptômes caractéristiques, alors je vous conseille d'informer vos médecins des recommandations de traitements faites par l'HAS que bien souvent, ils ne connaissent pas bien. Faites leur une copie.

Nous, paysans et paysanne passons déjà beaucoup de temps à soigner nos plantes et nos bêtes.

Militer syndicalement et politiquement c'est aussi apprendre à soigner nos camarades de lutte.

Philippe Champeley, paysan à Anneyron

* - Fiche « Antibiothérapie recommandée dans la borréliose de Lyme chez l'adulte et l'enfant, ainsi que chez la femme enceinte ou allaitante » : <https://tinyurl.com/4w2a6bf3>
et Recommandations de bonnes pratiques « Borréliose de Lyme et autres maladies vectorielles à tiques (MVT) » : <https://tinyurl.com/5dxfb2mj>

Foncier-installation-transmission

Faire le point 10 ans avant la transmission !

Transmettre son exploitation, ce n'est pas évident : c'est personnel, parfois intime, et souvent perçu comme prématuré ou inutile.

Et pourtant... plus on anticipe, plus on garde la main.

C'est pour accompagner au mieux dans cette étape importante que l'Adear 26 organise la formation :

Anticiper la transmission de ma ferme

• 4,5 jours : 18 novembre, 18 décembre, 20 janvier et 17 février (+ un rdv individualisé sur la ferme) à Crest (Usine Vivante)

Formation courte, globale sur tous les aspects de la transmission

avec des témoignages, des travaux individuels et des échanges en petit groupe. Cette formation aborde :

- Comment se mettre d'accord avec soi-même et son entourage
- Quelles étapes pour préparer juridiquement, humainement et économiquement la transmission
- Comment trouver un repreneur
- Comment éviter les pièges fiscaux ou les conflits familiaux

Une occasion de poser vos questions, partager vos doutes et repartir avec des pistes d'action claires.

Les places sont limitées, pensez à vous inscrire ! Inscription en ligne ou auprès de orlane.leu@adeardrome.fr / 07 45 21 44 60

Retrouvez d'autres formations paysannes de l'Adear 26 page 26 ou sur : www.agriculturepaysanne.org/Se-former-715 .



**Anticiper la
transmission de ma
ferme**



Foncier-installation-transmission

Vendre la nature pour mieux la protéger

Les crédits biodiversité (ou nature) s'inscrivent dans l'idée selon laquelle il faudrait « vendre la nature pour la protéger ».

Il y a d'un côté des acteurs de terrain (ONG, organismes publics, agriculteurs...) avec des besoins de financements pour des projets de conservation ou de restauration de la nature et de l'autre des entreprises ou institutions financières qui apportent des financements en contrepartie des crédits biodiversité générés par les acteurs de terrain. Et au milieu, des certificateurs censés garantir l'intégrité de ces crédits. Le système ressemble à celui des crédits carbone, avec en plus la difficulté (l'absurdité ?) de réduire à l'extrême la complexité de la nature pour en faire des produits échangeables sur des marchés financiers.

L'idée de restaurer la planète via ces crédits biodiversité fait son chemin et se concrétise rapidement : elle est évoquée par Macron en novembre 2022 à la COP 27 sur le climat puis reprise en décembre 2022 lors de la COP 15 sur la biodiversité ; l'Union Européenne officialise son intérêt pour ces « instruments financiers innovants » en septembre 2024 et des annonces visant à développer des crédits biodiversité à l'échelle internationale sont finalement faites à la COP 16 en octobre 2024.

Le Règlement Européen pour la Restauration de la Nature (RRN) est par ailleurs publié le 29 juillet 2024 : il se donne pour objectif de restaurer 20 % des terres de l'UE d'ici à 2030 et 100 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2050, y compris les écosystèmes agricoles. Les États Membres ont alors deux ans pour soumettre leurs plans nationaux de restauration à la Commission.

La Confédération paysanne a été invitée à participer aux travaux qui permettront d'élaborer ce plan national pour la France mais s'en est très vite retirée pour ne pas servir de caution paysanne à la mise en place d'un système qui ne servira qu'à renforcer la logique de compensation environnementale à laquelle nous sommes fermement opposés. Nous en avons profité pour souligner l'hypocrisie d'une telle démarche alors que nous étions en plein dans les manifs contre la loi Duplomb : comment l'État peut-il prétendre « restaurer » la nature, et notamment les écosystèmes agricoles, tout en voulant ré-autoriser l'acétamipride, agrandir les élevages industriels et favoriser les méga-bassines ?! A quoi bon restaurer d'un côté si on continue à détruire de l'autre, si ce n'est pour faire croire que le problème est réglé et que l'on peut donc continuer à produire comme avant.

Le RRN fixe des objectifs ambitieux mais sans les moyens financiers nécessaires à leur réalisation. C'est là qu'interviennent les crédits biodiversité. Le 7 juillet dernier, la Com-

mission Européenne a publié sa feuille de route pour les crédits nature, officialisant ainsi encore un peu plus leur mise en place. On peut y lire que « la nature est un fondement essentiel d'une économie compétitive et résiliente » et que les gestionnaires de la nature (agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires fonciers, etc) « doivent être récompensés par l'intermédiaire du marché, pour leur contribution à la préservation et à l'amélioration de l'atout économique stratégique que constitue la nature ».

Certains outils permettant de mettre en œuvre la compensation environnementale existaient déjà mais la mise en place des crédits nature par l'Union Européenne constitue un changement colossal d'échelle et de moyens.

En effet, toute cette architecture politico-administrative qui offre à la finance un nouvel eldorado risque de conduire à un accaparement massif de terres par des investisseurs qui vont y voir un intérêt financier majeur, avec une implication forte du secteur agricole dans la compensation écologique puisque les terres agricoles et forestières font partie des cibles privilégiées des crédits nature. L'entreprise « Printemps des terres » illustre bien cette dynamique d'achat de foncier et de mise en lien entre des acteurs de terrain et de grosses entreprises comme Bouygues ou Pernod-Ricard (<https://www.printempsderterres.fr/terres-agricoles>).

S'en suivra ainsi une financiarisation accrue de l'agriculture, de manière directe ou indirecte (avec le glissement probable d'une partie des aides PAC vers des financements issus des crédits nature par exemple). Et si l'on en croit l'expérience des crédits carbone, il y a fort à parier que la valeur ajoutée générée par les crédits biodiversité soit en grande partie captée par d'autres acteurs que les paysannes et les paysans.

Face au déploiement de ces crédits biodiversité, présentés comme la seule alternative à la protection de la nature et soutenus par de grosses organisations environnementales comme le WWF ou l'IUCN, il est urgent de se battre pour la mise en place de réelles politiques publiques et des réglementations protectrices de l'environnement et du foncier au lieu d'offrir la nature à la finance.

Christophe Morantin, paysan à Glandage

Article rédigé pour la revue nationale de la Confédération paysanne, « Campagnes Solidaires » numéro 420.

La vie des éleveurs·euses

Dermatose Nodulaire Contagieuse Récit des blocages en Savoie contre les abattages totaux

À l'appel de la Conf' 74, relayé par la Conf' 26, me sentant très concerné par la question de la violence étatique envers les animaux d'élevage et leurs détenteurs, je me suis rendu à Rumilly (74) jeudi matin 17 juillet.

L'idée portée notamment par la Conf' est de s'opposer à l'abattage systématique des troupeaux atteints, ne serait-ce que d'un seul cas, et donc de soutenir les éleveurs s'inscrivant dans cette démarche.

À la ferme de la Mésange bleue, soutenue par la Conf', une génisse atteinte a été abattue, les vaches en lactation sont confinées dans l'étable sous brumisateurs insecticides. Les bêtes hors lactation restées dehors sont considérées comme perdues de toute façon par les éleveurs...

Le blocage est bien organisé, tracteurs en travers, affiches, soutiens militants. Très émouvant, le soutien discret de voisins venant déposer, qui des bouteilles d'eau, qui des fruits, etc, sans rien dire.

Le vendredi 18 juillet, une conférence de presse avec les porte-parole nationaux de la Conf, des élus locaux, un député (38), un sénateur (73), une députée européenne LFI est prévue.

Sur place, la situation me paraît plus claire. On nous parle de maladie très contagieuse, des deux Savoie contaminées avec plus de 35 foyers. De l'inquiétude d'éleveurs à plus de 500 km...

103 ans de sélection et de travail familial

En réalité, hormis un cas sur Faverges (74), à 45 km, tout se joue sur un périmètre très restreint, à cheval sur les deux Savoie. Du point de vue des taons ou du géographe, il y a un foyer, de la taille d'un petit canton de montagne à vaches où tous les troupeaux se touchent.

Le vendredi après-midi, le yoyo émotionnel bat son plein. Soudainement, les pleurs et la détresse de la fillette de la maison recouvrent tout, douchant l'ambiance jusque là relativement confiante.

On comprend. Un nouveau cas est apparu dans le troupeau, Dédé décide de cesser le combat. De laisser partir ce troupeau (des vaches Abondance), fruit de 103 ans de sélection et de travail familial.

On lève le blocage, on décide le maintien de la conférence de presse. On pleure.

Une demie-heure avant nous étions à visser les portes de l'étable...

L'autre foyer de résistance est en 73, à Cessens, c'est-à-dire à 5 km ! C'est la ferme Duchêne, soutenue par la Coordination Rurale. Autre ambiance...

La veille les militants CR ont empêché l'extinction d'un troupeau voisin manu militari, ridiculisant les CRS mais s'en prenant aussi durement aux pauvres vélos réquisitionnés. Dans l'étable, 123 laitières rutilantes sont confinées depuis 17 jours, sans nouveau cas. Je rentre accompagné de la députée européenne qui veut comprendre la situation en détail et mon tee-shirt Conf'. Pierre Jean Duchêne me dévisage et franchement, résolument, me tend la main.

Il expliquera ne pas être solidaire de l'action des collègues contre les vélos.

Le porte-parole CR et l'éleveur, confiants, expliquent leur détermination à défendre leurs vaches.

La Préfecture vient de faire savoir qu'elle renonce à l'abattage total s'il n'y a pas de nouveaux cas sous 28 jours.

Un référendum a été déposé au Tribunal de Grenoble pour faire cesser la politique d'abattage total de troupeaux de races précieuses et rares.

Et là, la douche froide arrive le samedi.

Le référendum est rejeté, et deux cas nouveaux de DNC sont détectés, Pierre Jean Duchêne décide la cessation du combat. Vraisemblablement à la tête d'un endettement pour investissement considérable.

Les vaccins, enfin importés d'Afrique du Sud, devaient arriver le lundi. Les Suisses, voisins, avaient eux achevé la campagne de vaccination.

Pendant ce temps, la ministre Annie Genevard se mobilisait pour le développement de la filière pistache et nommait un ex dignitaire Fnsea à son conseil.

Tous les paysans ont compris les intérêts communs de la Fnsea et du gouvernement, la Fnsea n'y gagnera sûrement pas beaucoup de sympathisants.

Par contre, sur place, les éleveurs et militants CR et Conf' ont partagé la même expérience : avec le soutien des militants, face aux CRS, la DDT, l'État et son monopole de la violence légitime, on peut tenir un moment. Face à la pression des voisins éleveurs, on ne peut rien.

Sûrement parce que être paysan, c'est « faire pays ».

Il y a maintenant un contexte différent avec les vaccins, un cas à Faverges, à défendre absolument. Dans l'Ain, je n'en sais pas plus.

Hommage spécial à la dignité imprescriptible des éleveurs brusquement anéantis dans le cœur de tous leurs investissements !

Marc Finand
Éleveur à Bellegarde en Diois

Dernière minute : un nouveau cas de DNC s'est déclaré dans le Rhône.

La vie des éleveurs·euses

Dermatose Nodulaire Contagieuse Mobilisation le 15 août à Lus-la-Croix-Haute



Les foyers de la DNC sont encore à quelques pas de la Drôme. Mais nous avions besoin de montrer notre soutien aux collègues des Savoie, et aussi d'informer les citoyen·nes sur ce qui se passe réellement, car il faut bien reconnaître que ce qui transparaît dans les médias est loin de refléter la réalité du terrain.

Les Conf' de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes se sont donc entendues pour se retrouver le vendredi 15 août à Lus-la-Croix-Haute, et occuper la nationale.

Nous avions imprimé de grandes photos prises lors des abattages de troupeaux (dans le jargon administratif, cela s'appelle

pudiquement un « dépeuplement »), qui illustrent bien mieux qu'un grand discours la violence et la disproportion des mesures prises par l'État (main dans la main avec la Fnsea) pour conserver ses capacités d'exportation en viande bovine. Pendant deux heures, nous avons tracté, et tenté d'expliquer à chacune des nombreuses voitures de cette route passante la gabegie d'un modèle absurde, où la vie des troupeaux et des éleveur·ses se joue au regard de marchés mondiaux... !

Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage

Après la mission d'enquête parlementaire sur le pastoralisme, vers un texte de loi...

Le lundi 6 octobre après midi, à l'abbaye de Valcroissant (Die) aura lieu la présentation du rapport de la mission d'enquête parlementaire sur le pastoralisme.

Cette mission d'enquête est co-rapportée par notre député écologiste Marie Pochon, Jean-Yves Bony (droite républicaine, député du Cantal), et Jean-François Rousset (« Majorité » présidentielle, député de l'Aveyron). L'enquête a débuté en 2024, et malgré la dissolution de l'Assemblée nationale, les travaux se sont poursuivis pour aboutir à un rapport déposé en avril de cette année. Le rapport complet est consultable sur le site de l'Assemblée nationale sous le numéro 1272.

Il aboutit à 45 propositions, dont certaines sont encore franchement floues. « Soutenir », « étudier », « renforcer »,... Beaucoup de propositions ne peuvent rien donner de concret une fois passées sous le rabot de la rigueur budgétaire. Quant à la proposition 44 « sortir l'agriculture des accords de libre échange » on

peut y voir un inoffensif vœu pieux, étant donné les rapports de force européens... Mais notons, pour être constructifs, qu'il s'agit d'un rapport trans-partisan, et qu'il est donc bien possible qu'un projet de loi déposé puisse être adopté à l'Assemblée nationale telle qu'elle est constituée à ce jour. Cependant, entre ce rapport et de véritables textes de loi, il y a encore une sacré distance, et comme souvent c'est dans les détails et le travail technique que ça va se jouer. Nous avons une députée qui semble ouverte à nos suggestions. On peut donc travailler sur ce thème, et dégager les questions qui nous paraissent prioritaires. Par exemple, en ce qui me concerne, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose à faire sur les enjeux liant foncier et incendie (proposition 33). Les contributions de tous peuvent donc être opportunes. On les attend !

Benjamin Mothé, éleveur à Gigors-et-Lozeron

Retrouvez la liste des propositions à ce lien :
<https://tinyurl.com/2mf4mwpz>

La vie des éleveurs·euses

Motion relative à la justification des surfaces « à disposition » pour la PAC

Lors de la session plénière de la Chambre d'agriculture du 19 septembre, les élus de la Confédération paysanne de la Drôme ont porté une motion concernant la nouvelle obligation de justifier les surfaces déclarées à la PAC. La motion a été modifiée par le bureau de la Chambre puis adoptée à l'unanimité.

Considérant que :

- Le règlement (UE) 2021/2115, article 4 §4, impose que les aides directes PAC soient accordées uniquement pour des surfaces agricoles « à disposition » de l'agriculteur les déclarant.
- La France a transposé cette règle dans le code rural, article D.614-9, mais l'administration en fait une interprétation trop restrictive, dans l'instruction technique DGPE/SDPAC/2025-447 du 10 juillet 2025 et dans la NOTE AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES (OPA) « Eléments de contexte et précisions sur les évolutions des modalités de contrôle du caractère à disposition » du 18 juillet 2025, en exigeant, « dans certaines situations spécifiques », **une preuve du droit à disposition**, qui peut prendre plusieurs formes :
 - titre de propriété,
 - bail rural écrit,
 - **bail verbal accompagné d'une attestation du propriétaire ou d'une preuve de paiement du fermage,**
 - Toute forme d'accord écrit entre le propriétaire et le preneur des terres : convention d'occupation, prêt à usage, commodat, etc.
- Selon la note OPA du 18/07/2025, les surfaces déclarées par les agriculteurs sont **présumées à leur disposition, sauf doute ou contrôle ciblé**, notamment en cas :
 - de déclaration de **nouvelles surfaces non déclarées à la PAC**,
 - d'**agrandissement net de surfaces** de l'exploitation,
 - ou de demande de dotation par la réserve de DPB.
- Si l'exploitant ne fournit pas la preuve que la surface est à sa disposition, elle sera déduite de la surface retenue pour ses aides.
- Cette exigence pose problème pour de nombreux exploitants utilisant des **contrats oraux légaux**, reconnus par le code civil (art. 1101 et suivants, art. 1875 à 1891) et le code rural (art. L.411-4).

Toutefois, l'instruction technique et la note OPA ne reconnaissent pas la simple déclaration orale du preneur **sans justificatif complémentaire**.

- Dans certains territoires, notamment en zones de montagne ou de déprise, les contrats verbaux sont historiquement prédominants, et la demande d'attestations peut s'avérer difficile, voire impossible.
- Les critères de vérification de l'instruction technique et de la note MASA, bien qu'encadrés, laissent une trop large faculté d'appréciation à l'administration risquant de priver abusivement les agriculteurs de leurs aides.
- **La PAC ne reconnaît pas le contrôle des structures** comme une condition d'éligibilité des surfaces déclarées à la PAC alors que ce devrait être le véritable enjeu plutôt que la preuve de la mise à disposition.

Nous demandons :

1. **La reconnaissance explicite, dans les instructions et autres notes envoyées à l'administration et aux OPA, des baux verbaux justifiés par tous moyens de preuve** (témoignage, attestation sur l'honneur, versement d'argent, etc.).
2. **L'allégement des exigences documentaires** pour les surfaces exploitées depuis plusieurs années sans contestation, afin d'éviter des demandes de justificatifs répétitives et inutiles.
3. Que les **contrôles soient réellement ciblés** sur de vraies situations à risque telles que les doublons dans la déclaration PAC ou les agrandissements excessifs et non pas les demandes mesurées de dotation de DPB à la réserve ou déclaration de nouvelles surfaces à la PAC.
4. Que les agriculteurs **ne soient pas présumés coupables** : en l'absence d'opposition du propriétaire, les terres doivent être **réputées à disposition**.
5. La mise en place d'un dispositif de **vérification de la conformité au regard du contrôle des structures**.

Agriculture paysanne

Aléas climatiques : sinistres à déclarer en 2025

Retour sur la réunion du Comité Départemental d'Expertise des calamités agricoles, le 26 août.

Cette réunion est proposée afin de renseigner les parties prenantes sur les bilans «aléa» 2024 et 2025 et enregistrer les doléances.

Pour 2024, deux sujets : pertes de récolte et pertes de fond.

- pertes de récolte :

- excès de pluie : 72 dossiers 534 240€ d'indemnisation
- grêle : 16 dossiers 139 481€ d'indemnisation
- gel : 4 dossiers 184 945€ d'indemnisation

- pertes de fond :

- Lavande lavandin: 4 dossiers 30 797 € d'indemnisation

Il s'agit des dossiers pris en charge dans le cadre de l'ISN (indemnité de solidarité nationale) hors cadre de l'assurance privée. Le dossier grêle est clos (totalement réglé), les autres sont en cours.

Pour 2025, trois aléas ont été retenus :

- excès de pluie de février à avril sur abricotier, cerisier et prunier 161 communes prises en compte, vallée du Rhône et Baronnies 23 dossiers actuellement
- gel du 16 au 18 mars sur amande, pêche, nectarine, poires et Kiwi Livron-Loriol. 10 dossiers actuellement
- grêle fin juin début juillet: l'ensemble du département a été pris en compte sur blé tendre, petit épeautre, lavande, lavandin, chardon-marie, kiwi, pêche, nectarine, poire, pomme et vigne. Les abricots les prunes et les cerises étant prises en compte par l'aléa excès de pluie.

Pour 2025 les déclarations ne sont pas closes.

La liste de cultures touchées est donnée par l'ensemble des dossiers présentés à ce jour.

Aucun maraîcher n'a fait de déclaration, aucune perte de fond n'a été déclarée.

Lorsqu'une culture a subi plusieurs aléas c'est l'aléa principal qui est pris en compte. Pour cette année le principal est l'aléa excès de pluie.

Pour la grêle, l'ensemble du département a été reconnu (la situation de la commune n'est pas à prendre en compte).

Pour les grandes culture et la vigne il faut atteindre 50% de perte sur l'espèce touchée au niveau de l'exploitation et non pas à la parcelle.

Pour les fruits c'est 30%.

Demandes possibles pour des sinistres en 2025 :

Pour excès de pluie et gel : demandes possibles jusqu'au 9 octobre

Pour la grêle de juin : demandes possibles jusqu'au 10 décembre
Ceux qui n'ont pas encore déclaré un sinistre en 2025 c'est toujours possible : écrire à la DDT (ddt-calam@drome.gouv.fr) qui confirmera l'ouverture de la plate forme avec le lien.

Si une culture touchée n'apparaît pas dans les dossiers déclarés, elle sera rajoutée (si elle coche toutes les cases : commune ou département suivant l'aléa, taux de perte 30 ou 50%).

Si vous avez des questions, contactez Claude Serillon, qui représente la Conf' Drôme au Comité Départemental d'Expertise des calamités agricoles au 06 10 02 64 53

Claude Serillon, paysan à Châteauneuf-sur-Isère

Conseil de lecture

Une belle grève de femmes. Les Penn sardin, Douarnenez 1924

par Anne Crignon - Libertalia 2023

En 1924, elles étaient plus de 2000 à travailler dans les 20 sardineries de Douarnenez, pour des salaires de misère et des journées éreintantes. Convoquées au gré des retours de pêche, les Penn Sardin pouvaient enchaîner des journées de 14 heures, car ces petits poissons fragiles ne doivent pas attendre pour être mis en boîte. Et puis un jour elles trouvent que ça suffit. Et elles se mettent en grève.

Pendant six semaines d'hiver, elles vont battre les pavés de Douarnenez avec leurs sabots. La solidarité s'est organisée, mais le patronat aussi. Des mercenaires armés sont recrutés à Paris et envoyés sur place pour semer le désordre et provoquer des bagarres (et après on dit que ce sont les pauvres qui sont violents). Les Penn Sardin auraient dû perdre cette bataille, leur pauvreté leur commandait chaque jour de reprendre le travail. Mais elles ont tenu bon, elles ont eu l'espoir d'un avenir un peu

meilleur. Et elles ont obtenu gain de cause. Bien sûr, le jugement des actes de violence orchestrés par le patronat a été truqué, bien sûr elles n'ont pas changé radicalement leur vie et sont retournées à l'usine, mais elles sont allées au bout de leur lutte, elles ont décidé, elles ont agi. Tout en continuant à s'occuper des marmots, à préparer la future saison de pêche de leurs maris. Aujourd'hui, où les manifestations n'ont plus d'impact, où il devient impossible de rêver une grève générale, ces femmes sont pour moi un peu des héroïnes anonymes et très inspirantes...



LIBERTALIA

Portrait de paysanne

« Je suis vraiment très heureuse de faire ce métier ! »

Élise Levasseur est installée à Saillans en bord de Drôme, depuis 2020. Passionnée, Elise est pépiniériste, et propose une large gamme de plants d'arbres et d'arbustes sur sa ferme qui porte le joli nom de « Graines Voyageuses ». Rencontre avec une activité paysanne qui mêle savoir-faire, lien au territoire et autonomie.

LMH : Peux-tu nous parler de ta ferme, de ton activité ?

Elise : Je me suis installée il y a maintenant cinq ans. Je produis des jeunes plants forestiers et champêtres d'arbres et d'arbustes sur une surface de 1 ha. La particularité de mon activité est le fait que je récolte au préalable les graines de ces arbres et arbustes dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres. J'ai ainsi une centaine d'espèces qui sont propres à mon territoire. Les plants sont vendus à un ou deux ans en racines nues ou en godets forestiers. Ma clientèle est essentiellement composée d'agriculteurs·rices dans le cadre de plantation de haies ou de parcelles en agroforesterie. Mais ce sont le plus souvent des structures qui gèrent les commandes groupées comme la chambre d'agriculture ou l'ADAF... Il y a aussi des particuliers, des collectivités, des associations, et des pépiniéristes d'élevage (qui vendent des plants plus âgés). Globalement, les plants sont vendus dans un rayon d'une centaine de kilomètres. L'ensemble de ma production est certifiée en agriculture biologique avec la label « Végétal local » qui garantit l'adaptation des plants à l'écosystème, et préserve la diversité génétique.

LMH : Quel a été ton parcours avant ton installation ?

Elise : J'ai une formation d'ingénier agronome en agriculture tropicale. Pendant quatre ans, j'ai travaillé au Brésil puis en Guyane dans l'animation d'associations de producteurs et dans la structuration de filières. J'ai ensuite travaillé dans la formation agricole pendant 6 ans. J'intervenais sur les questions d'agroécologie et d'agronomie. J'étais déjà passionnée et convaincue par l'agroforesterie et la nécessité de planter des arbres.

LMH : Qu'est-ce qui t'a donné l'envie de t'installer ?

Elise : J'avais vraiment le désir de m'installer depuis un bout de temps et mon projet mûrissait doucement. Mais je rencontrais beaucoup d'agriculteurs avec des difficultés. Et puis j'avais peur de ne pas être capable ! Finalement, c'est la rencontre et la découverte du label « Végétal local » qui a été décisive. J'ai trouvé du sens à mes envies. Je suis convaincue de l'importance d'utiliser des essences locales qui sont adaptées au milieu, et qui sont en lien avec les pollinisateurs dont nous avons tant besoin. Ces végétaux sont plus appropriés et résilients face aux évolutions et aux adaptations nécessaires. L'objectif est que mes plants soient utilisés dans la même zone géographique. Le label offrait aussi une visibilité et donc des débouchés.

LMH : Quel regard as-tu à posteriori sur ton parcours d'installation ?

Elise : Cela a vraiment été intense les trois premières années. J'ai trouvé 4000 m² de terrain qu'il a fallu débroussailler. Les premières années, j'ai dû monter le système d'irrigation, les serres et les ombraries. En 2020, mes deux filles jumelles avaient quatre ans ; ce



n'était pas évident de concilier ma vie de maman avec mon installation. Mon compagnon m'a souvent aidé les week-ends. J'apprécie le fait d'être autonome dans toutes les étapes de production de la graine jusqu'à la vente des plants.

J'ai pu bénéficier d'une DJA et j'ai été parmi les premiers dossiers de DJA portés par l'ADEAR de la Drôme.

Aujourd'hui, je produis 40 000 plants mais la commercialisation est parfois difficile avec des aides à la plantation qui ont tendance à diminuer. Mais ce n'est pas grave, j'atteins quand même un équilibre économique, et je reste consciente que je suis en partie dépendante de ces programmes d'aide à la plantation de haies.

LMH : Et aujourd'hui, comment s'organise ton travail, quels sont tes projets ?

Elise : Je suis vraiment très heureuse de faire ce métier et d'arriver à en vivre.

J'apprends du vivant et les saisons rythment mon activité. D'avril à octobre, je récolte les graines des différentes espèces. L'automne et l'hiver, il me faut stratifier ces graines, c'est à dire les mettre en condition pour lever la dormance. C'est un savoir-faire qui s'est perdu ; mais j'ai la chance de faire partie du réseau de pépiniéristes du label « Végétal local » et nous échangeons sur nos savoirs et nos techniques de production quand c'est nécessaire. Au printemps, c'est la période des semis, puis des repiquages en godets ou en plein champ. L'été, je dois entretenir les cultures, pailler, irriguer. D'octobre à janvier, vient la période de l'arrachage, des préparations de commandes et livraisons. J'embauche ponctuellement pour l'arrachage et cette année je pense faire appel à un voisin agriculteur pour arracher mes plants au tracteur si la météo le permet. Le printemps et l'automne sont donc deux saisons plus intenses en termes de charge de travail. Jusqu'à présent, mes semaines sont bien chargées, ce qui ne m'a pas laissé beaucoup de temps pour découvrir la Confédération paysanne et m'y investir un peu. J'espère que cela va changer à l'avenir !

Propos recueillis par Sonia Tonnot,
paysanne à Bonlieu-sur-Roubion

Champ libre

Guy Perret, ancien porte-parole, militant confédéré de la première heure, membre fondateur et toujours très actif au CAJ, a participé à la dernière AG de Solidarité Paysans. Suite à ce temps fort de l'association, il a adressé une lettre ouverte à Solidarité Paysans pour relater et partager un certain malaise... Loin de vouloir rentrer dans une polé-

mique, le comité de rédaction de La Mauvaise Herbe a trouvé intéressant de partager des extraits de ce courrier qui relate l'importance de la filiation et de l'action collective autour de l'agriculture paysanne. Champ libre, c'est la rubrique qui permet à chacun·e de réagir et d'exprimer son point de vue. À vos crayons !

« Mais où donc est passée la Confédération paysanne ? »

C'est cette question qui m'est venue spontanément lors de l'assemblée générale de Solidarité Paysans à Gervans ! [...] Le nom de la Confédération paysanne n'a pas été prononcé au cours de l'AG de Gervans, ni mentionné dans aucun texte. Pour moi, elle devrait faire partie des partenaires privilégiés, elle aurait pu être au moins évoquée parmi les structures avec lesquelles Solidarité Paysans partage les mêmes valeurs... Ces valeurs communes transpirent cependant dans les écrits de Solidarité Paysans ! [...]

Que s'est-il passé ? Je perçois un formidable malentendu : il y a pour moi une confusion entre le fait que Solidarité Paysans s'adresse à tous les agriculteurs en difficultés, quels que soient les choix syndicaux qu'ils font ou ont fait, et le plus souvent sans appartenance syndicale, et ce leitmotiv réaffirmé encore dans la dernière lettre de l'Echo « l'indépendance par rapport à toutes tendances politiques ou syndicales ». [...]

Je suis favorable à l'autonomie des structures qui ont été créées ou encouragées par la Confédération paysanne, mais pas à l'absence de coopération entre ces structures. Nous devrions plutôt rechercher la valorisation de nos complémentarités. [...]

Ce leitmotiv d'indépendance par rapport aux syndicats peut laisser penser que tous les syndicats agricoles se valent. Il me semble pourtant que le paysage syndical est plutôt clair, il est quand même facile de dire que nous ne nous reconnaissions pas dans le syndicat FNSEA incarné par les agri-managers que sont Arnaud Rousseau et Xavier Beulin précédemment. Il me semble qu'il est assez facile aussi, de se positionner par rapport à la Coordination Rurale ! [...]

Solidarité Paysans partage les mêmes valeurs que la Confédération paysanne et Via Campesina à laquelle elle est rattachée. Nous nous retrouvons dans le plaidoyer de Via Campesina pour la souveraineté alimentaire des peuples et la remise en cause des échanges commerciaux qui freinent le développement des pays pauvres, J'estime que cela devrait être dit plus souvent ! [...]

Vous aurez compris que je ne partage pas la prise de distance de Solidarités Paysans avec la Confédération pay-

sanne, non seulement car cela est un reniement de notre histoire, mais aussi, à mon avis, car ce n'est pas un atout pour l'action d'aujourd'hui, c'est une faiblesse !

Solidarités Paysans, me semble-t-il, doit accompagner les agriculteurs en difficultés et cela, je le redis, Solidarités Paysans le fait bien, mais ne pas renoncer pour autant à l'action collective qui peut faire évoluer, changer le cadre dans lequel les paysans exercent leur activité, la conquête de nouveaux droits. [...]

Penser global, agir local ! Toute action menée auprès des personnes en difficulté doit à mon sens s'inscrire dans une vision globale et nous ne devons pas renoncer à changer le cadre dans lequel ces difficultés apparaissent ! Cela passe à mon sens par le développement des synergies entre les structures qui partagent les mêmes valeurs et notamment avec la Confédération paysanne. [...]

Hier, des actions ont abouti grâce à l'action commune ouvriers / paysans. Aujourd'hui, nous évoquerons plutôt les citoyens, les consommateurs, mais les paysans ne pourront pas obtenir des résultats sans convergence d'abord entre les organisations agricoles qui partagent les mêmes valeurs, mais aussi avec d'autres acteurs de la société. Solidarités Paysans doit éviter le repli sur soi, voire un certain égocentrisme... savoir s'allier avec ceux qui partagent les mêmes valeurs ! Outre son action irremplaçable auprès des agriculteurs en difficulté, offrir une vision de l'agriculture et du monde paysan et ne pas renoncer aux actions transformatrices qui passent par le développement des convergences vers le syndicat voire vers les politiques. Non tous les syndicats ne se valent pas, non tous les partis politiques ne se valent pas. Il est nécessaire à mon sens, dans la période où nous vivons, ponctuée de discours démagogiques et de courants politiques qui mettent à mal la démocratie, de redonner ses lettres de noblesse à l'action syndicale et à l'action politique.

Agriculture industrielle

Capitalisme Vert

L'histoire nous apprend que le capitalisme a structuré une société de classes, avec des dominé.es et des riches dominants, entraînant des luttes entre classes aux conséquences mortifères pour les perdants.

Geneviève Pruvost nous le rappel dans Quotidien politique « *le modèle plus égalitaire des communautés paysannes est réprimé au profit d'une société stratifiée en classes avec des entrepreneurs en compétition pour l'exploitation des ressources naturelles* ». Aux mines, à l'assèchement (des zones humides) et à la déforestation du passé, s'ajoutent l'extractivisme et l'artificialisation des sols de notre société contemporaine, avec son lot d'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. Voilà plus de cent ans que la terre est considérée comme une matière inerte à exploiter pour en tirer un profit financier. Pour les exploitants agricoles, il faut toujours plus de rendement et augmenter les récoltes, pour les sociétés privées il faut bétonner et augmenter les profits sur le dos de la nature.

Le capitalisme détruit le vivant, les terres et les payan·nes. Prétextant apporter des solutions au dérèglement climatique que nous subissons, le capitalisme vert a accouché du terme « agrivoltaïsme » inventé dans le cadre d'un partenariat « public-privé » associant l'INRAE et des énergéticiens. Dès lors, une installation photovoltaïque est dite « agrivoltaïque » lorsqu'elle est située sur la même parcelle qu'une production agricole, en lui apportant directement l'un des services suivants :

- adaptation au changement climatique
- accès à une protection contre les aléas météorologiques
- amélioration du bien-être animal
- agronomie pour les besoins des cultures

L'installation agrivoltaïque ne doit ni dégrader la production agricole, ni diminuer les revenus issus de celle-ci.

C'est donc à coups de bulldozer, sur la commune de Sauzet (ligne TGV, autoroute A7, sans compter une centrale nucléaire toute proche, et des zones commerciales à foison), que M. Piallat J. a déposé un permis de construire (validé) pour des serres agricoles photovoltaïques, pour une superficie ahurissante de 75530 m².

Le terrassement du terrain a anéanti la maigre biodiversité (peut-être) encore existante sur des parcelles conventionnelles. Les structures porteuses, constituées de poteaux métalliques fixes sur des fondations ancrées dans le sol tous les 8 mètres, et les autres éléments de cette centrale électrique ont fini, comme pour toute industrie, le travail de saccage du vivant.

Sur le site <https://www.edf-solutions-solaires.com>, il est possible d'estimer ce que pourrait rapporter une serre de cette surface et j'ai volontairement indiqué une surface uniquement (!) de 37000 m² :

- Plus de 9 000 Mwh de production d'énergie électrique, soit la consommation de 3000 à 7000 ménages par an
- Plus de 1 400 000 € de valeur de production à l'année
- Plus de 40 000 000 € de valeur de production sur 30 ans

Après 30 ans d'exploitation, l'agriculteur peut devenir propriétaire de l'installation agrivoltaïque. En attendant, la société Urbasolar (énergéticien) s'en mettra plein les poches.

Et pour quels types de cultures ? Ail, asperge, kiwis... sont au programme ainsi que mangues, bananes et avocats ! À raison de 1000 litres d'eau pour un kilo d'avocat, mauvaise nouvelle pour les ressources... Le tout en « agriculture raisonnée », donc chimie, pesticides et nitrates à gogo pour les sols, les travailleurs agricoles et les habitants.

La Conf' n'est pas contre l'énergie solaire et **cherche à favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures existantes et des espaces artificialisés** (friches industrielles, parkings, etc.). Pour approfondir, téléchargez sur le site de la Conf' « Le Vrai/Faux sur le photovoltaïque au sol et l'agrivoltaïsme » et consultez la position de notre syndicat sur les nombreuses questions soulevées par le photovoltaïque.

Merci aux citoyen·nes qui se sont mobilisé·es lors de l'enquête publique et qui m'ont fourni de précieuses informations.

Vasco Bossio, paysan à Manas



Massacre à Gaza et destruction de la banque de semences palestinienne

Qu'est-ce qu'un « génocide » ? Philippe Sands, juriste international spécialisé dans la défense des droits de l'homme, retrace dans l'ouvrage « Retour à Lemberg » (2016, Le livre de poche) la genèse des concepts de « génocide » et de « crime contre l'humanité », à partir des histoires croisées de Raphael Lemkin et Hersch Lauterpacht, à l'origine de la formalisation juridique de ces deux termes.

Alors que le concept de « crime contre l'humanité » caractérise des faits, celui de « génocide » caractérise l'intention de la part d'un État, d'une puissance dirigeante, d'éliminer, de réduire à néant un groupe, un peuple, du fait de sa religion, de son appartenance ethnique, de ses orientations politiques... Il y a ainsi dans ce concept une pré-méditation, une méthode, et donc des étapes. Les historien·nes et les juristes définissent une première phase de préparation, pendant laquelle les éléments du génocide se mettent en place. La puissance gouvernante sape les moyens d'existence de la population visée grâce notamment à un arsenal juridique limitant les droits civiques et civils, ainsi que par des contraintes économiques. Vient ensuite la phase paroxystique du génocide, celle des massacres, qui est suivie par une phase de déni.

La « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide » des Nations Unies (1948), ratifiée aujourd'hui par 153 pays, engage la responsabilité des États signataires vis-à-vis d'autres Etats qui mettraient en place des politiques génocidaires, et ce sans qu'il y ait nécessairement un contexte de guerre. Cette convention devrait donc permettre d'agir a priori, avant que les pires massacres ne soient perpétrés. L'idée est bien de prévenir ce crime. Mais dans les faits, on a l'impression que, là encore, le droit n'agira qu'à posteriori, pour caractériser des faits.

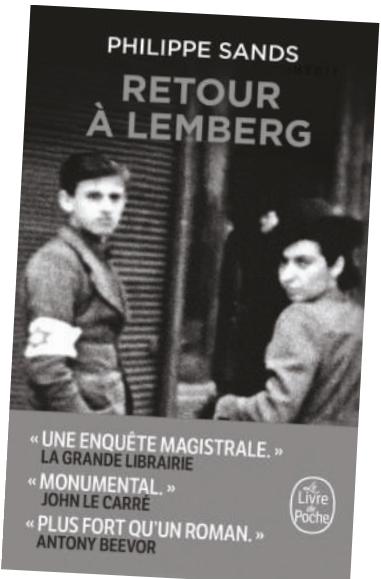
Plusieurs structures internationales, dont l'Ingos (Réseau international des chercheurs sur le génocide) dès octobre 2023 et l'IAGS (Association internationale des chercheurs sur le génocide) début

septembre, ont publiquement affirmé que l'État d'Israël est bien en train de commettre un génocide à Gaza. Est-ce que cela permettra enfin d'enclencher un processus contraignant les dirigeants d'Israël à stopper le massacre ? On a du mal à y croire.

Si la situation à Gaza est devenue absolument dramatique depuis octobre 2023, c'est bien depuis la création de l'État d'Israël qu'une politique colonialiste et d'exclusion de la population palestinienne est à l'œuvre. Et cela fait des décennies que cette politique d'apartheid et de destruction à bas bruit d'un peuple est dénoncée par de nombreuses associations citoyennes clairvoyantes et militantes, relayées parfois par des chercheurs ou des intellectuels un peu plus courageux (j'ai retrouvé il y a deux jours un article de Jean Genet, datant de 1971, à ce sujet)... Sans effet. Alors, que ce qui se passe dans les territoires palestiniens depuis 1948 soit ou non caractérisé un jour comme un crime de génocide par des juristes, cela constitue quoi qu'il en soit une atteinte à l'humanité, qui ne peut pas être passée sous silence et dissimulée.

Pour ma part, je me demande régulièrement si les Palestiniens et les Palestiniennes pourront un jour nous pardonner d'avoir continué à vivre notre vie en étant juste à côté d'une telle horreur.

Margot Jobbé duval,
paysanne à Glandage



La Confédération paysanne s'indigne de la destruction des installations de conservation et de reproduction des semences paysannes palestiniennes

Extraits du communiqué de presse de la Confédération paysanne nationale le 4 août 2025

La Confédération Paysanne condamne avec la plus grande fermeté l'attaque militaire menée le jeudi 31 juillet par les forces d'occupation israéliennes contre la banque de semences de l'Union des comités de travail agricole (UAWC) à Hébron, membre de La Via Campesina de Palestine.

Depuis des siècles, les paysan·nes palestinien·ns ont sélectionné et conservé des semences adaptées à leurs conditions locales de culture. L'UAWC poursuit et pérennise cette œuvre d'autant plus en l'absence de toute prise en charge publique de cette tâche. Des bulldozers et des engins lourds ont été utilisés pour détruire des installations de stockage et des infrastructures essentielles à la préservation et à la multiplication des semences patrimoniales palestiniennes, ce qui constitue une attaque di-

recte contre la souveraineté alimentaire, la biodiversité et le droit d'un peuple à cultiver son avenir.

Les semences paysannes sont le fondement de la souveraineté alimentaire. Elles renferment des millénaires de connaissances, de résilience et d'adaptation au lieu et au climat. Les semences conservées à Hébron sont particulièrement bien adaptées aux conditions de culture en Palestine, offrant une résilience supplémentaire aux palestinien·nes qui cultivent dans des conditions extrêmement difficiles. La destruction délibérée des installations dédiées à la conservation, au stockage et à la multiplication des semences n'est pas seulement une attaque contre les paysan·nes, c'est une attaque contre l'identité, la culture et l'histoire palestiniennes, et une tentative de séparer les palestinien·nes de leur terre et d'effacer leur patrimoine agricole. C'est aussi

International

une perte irréversible pour tous les paysan·nes du monde qui pouvaient bénéficier du travail de leurs collègues palestinien·nes tout comme les palestinien·nes ont aussi bénéficié de semences paysannes venues d'ailleurs. La déclaration des Nations Unies sur les droits des paysan·nes et des autres personnes travaillant en zone rurale (UNDROP) reconnaît dans son article 19 le droit des paysan·nes aux semences.

Cette attaque n'est pas un acte de destruction isolé. Après la destruction de dizaine de milliers d'oliviers, elle s'inscrit dans le cadre du même projet continu de dépossession, d'anéantissement et de génocide dont nous sommes témoins quotidiennement à Gaza et en Cisjordanie. [...]

Nous appelons :

- Le gouvernement français à condamner publiquement cette attaque, à exiger des comptes et à s'opposer à la destruction continue des systèmes alimentaires palestiniens.
- Les alliés internationaux à accroître la pression sur Israël pour qu'il mette fin à ces violations des droits fondamentaux à la terre, aux semences et à la vie.
- Tous ceux et celles qui se soucient de la souveraineté alimentaire et de la justice climatique à se solidariser avec les paysan·nes palestinien·nes, dont la capacité à conserver et à partager leurs semences constitue une ligne de défense de premier plan pour la biodiversité, la dignité humaine et la résilience climatique dans le monde entier.

La Confédération paysanne participe à la flottille de la liberté pour Gaza

Extraits du communiqué de presse de la Confédération paysanne nationale le 4 août 2025

Des dizaines de bateaux en direction de Gaza, remplis de denrées et de médicaments, sont déjà en mer, d'autres doivent les rejoindre d'ici quelques jours. Plusieurs équipages sont français. Nous, paysannes et paysans de la Confédération paysanne, avons mandaté une de nos délégues pour nous représenter au sein de cette flottille.

[...]

Nous ne cesserons de demander la fin de ce système d'apartheid construit sur l'annexion et la colonisation de la Palestine. Aucune « solution » ne peut se faire sans les palestinien·nes eux-mêmes. Face au manque de légitimité de l'Autorité palesti-

nienne actuelle, qui n'est pas issue d'un scrutin démocratique mais qui a été imposée par les puissances occidentales, la voix de la société civile palestinienne doit être entendue.

L'identité d'un peuple est directement associée à son lien à la terre. Nous, paysannes et paysans de la Confédération paysanne, sommes totalement solidaires des paysan·nes de Gaza et de Cisjordanie.

Se taire, fermer les yeux, rester passifs, c'est être complices. Ne perdons plus de temps, il en va de la dignité de l'humanité et de la survie du droit international.

Amérique Latine, de la guerre froide à la guerre verte Trois projections-débat en présence de la réalisatrice

À travers un cheminement personnel et familial, Ana Recalde nous amène au Paraguay, dans les archives du Plan Condor, accord entre les dictatures du Cône Sud pour éliminer leurs opposants dans les années 1970/80, stratégie extrême de la lutte internationale contre le communisme lors de la guerre froide. Et de là, elle tire le fil des liens avec une autre guerre, celle des multinationales contre les peuples, contre les indigènes, contre la nature, en s'appuyant sur le cas de la «République du soja» au sud du Brésil et au Paraguay.

Un film indispensable pour comprendre les liens forts et actuels entre les multinationales et l'internationale de l'extrême droite.

Nous vous invitons à trois projections-débat en présence de la réalisatrice, Ana Recalde Miranda, de représentant·es de la Confédération paysanne de la Drôme et des Amis des Sans Terre du Brésil :

- mercredi 12 novembre à Saillans, au Temple, à 20h
- jeudi 13 novembre à Dieulefit, la Halle
- vendredi 14 novembre à Beaumont-lès-Valence, Ferme des Volonteux, ouverture 19h, projection à 19h30.



International

Accord UE-Mercosur : La Confédération paysanne plus que jamais déterminée au combat contre le libre-échange !

Source : Communiqué de presse Confédération paysanne nationale

Le mercredi 3 septembre 2025, la Commission européenne a lancé la dernière ligne droite pour le processus de ratification de l'accord UE-Mercosur. En sortant du chapeau une supposée "clause de sauvegarde" renforcée, elle ne fait que développer une stratégie pour faire passer en force cet accord de libre-échange. Avancer l'assurance de compensations futures représente un aveu des instances européennes de l'impact néfaste de ces accords de libre-échange pour notre agriculture.

De toute manière, cet accord ne va qu'amplifier la concurrence internationale et faire pression à la baisse sur les prix du marché et sur nos normes sociales et environnementales. Cela passe également sous silence le processus de finalisation de l'accord de libre-échange UE-Mexique, qui comporte les mêmes risques pour les agriculteur·ices, éleveur·euses et apiculteur·ices, et les concessions d'importations faites aux Etats-Unis sous la pression de Donald Trump. Cette clause de sauvegarde, dont l'application ne pourra être que conjoncturelle, n'empêchera pas la concurrence déloyale, la hausse des importations (99 000 tonnes de contingent de viande bovine par exemple), la délocalisation de l'élevage français, et ne limitera en rien la succession des crises.

Alors que le dirigeant de la multinationale Avril et de la FNSEA prépare déjà le terrain à la capitulation de l'agriculture française face à la compétition internationale en annonçant «expertiser» le renforcement de la clause de sauvegarde et en parlant seulement d'opposition à la signature de l'accord en l'état, la Confédération paysanne va amplifier fortement la mobilisation contre cette logique de libre-échange et cette course à la compétitivité qui fait disparaître les agricultrices et agriculteurs du monde entier. Nous réaffirmons de notre côté qu'il n'y a pas de «freins à lever» dans les quelques semaines et mois à venir pour aboutir à cet accord mais que ces accords de libre-échange sont intrinsèquement mau-

vais pour l'agriculture française. Comment croire que des échanges libéralisés avec des pays où le salaire minimum avoisine 1 euro l'heure peuvent être équitables, moyennant des dispositifs type clause de sauvegarde ou clause-miroir ? Importer de l'autre bout du monde des produits agricoles est une aberration écologique, en ne faisant qu'accélérer la déforestation, le dérèglement climatique et multiplier les épisodes de sécheresse qui fragilisent déjà nos fermes. Protéger nos fermes des aléas des marchés mondiaux et de la concurrence déloyale est crucial pour notre souveraineté alimentaire. Avec ces accords de libre-échange, il est de fait impossible de déployer un modèle agricole et alimentaire qui réponde aux enjeux de revenu paysan, d'alimentation de qualité, de dynamique territoriale et d'adaptation au changement climatique.

Dans la lignée de notre mobilisation d'hier à Bruxelles avec ECVC*, nous prendrons part au mouvement du 10 septembre pour porter les problématiques agricoles et préparons déjà des actions fortes contre les accords de libre-échange pour pousser le gouvernement français à enfin bloquer ces accords mortifères.

L'accord UE-Mercosur ne passera pas !

*ECVC : Coordination Européenne Via Campesina



[LIBRE-ÉCHANGE] Mobilisation du 14 octobre à Paris

La Confédération paysanne organise une mobilisation le 14 octobre à Paris, en marge du procès de nos deux camarades poursuivis suite à l'action syndicale au Grand Palais du 5 décembre. Ce sera l'occasion de dénoncer les accords de libre-échange et la spéculation sur les marchés internationaux, ainsi que la répression syndicale.

Rendez-vous le 14 octobre à Paris : montons sur Paris pour bloquer l'accord UE-Mercosur et consorts !

Petites annonces

ASSOCIATION / INSTALLATION / TRANSMISSION

ASSOCIATION AGRICOLE DANS LE DIOIS

Un collectif de paysan·nes du Diois recherche son·sa futur·e associé·e (maraîchage et vaches Angus AB). Contacter le conseiller RDI de la Chambre d'agriculture : Arthur Rocher 04 75 82 40 09 / 06 68 44 09 22

FONCIER

Lieu d'activité agricole à reprendre au pied des Trois becs à Chastel-Arnaud à 8 minutes de Saillans. En location test sur un an avant rachat de parts en SCI. 1000 m² de terrain irrigué cultivé jusque là en PPAM ; 3 ha de prairie ; rivière au pied du terrain ; part de hangar à restaurer ; séchoir, alambic. Pas de logement. Contact : Murielle Félix 06 23 16 83 82.

EMPLOI / STAGE

OFFRE D'EMPLOI CONF' NATIONALE

La Confédération paysanne nationale recrute un·e animateur·rice des réseaux sociaux en CDD 18 mois à temps partiel (70%). Offre détaillée ici : tinyurl.com/bdcf8xkc

CHERCHE EMPLOI ÉLEVAGE

Je viens de finir mon BPREA élevage au CFPPA de Die et je cherche du travail en élevage laitier (ou allaitant pour l'automne). Expériences en élevage (brebis allaitantes, brebis laitières, chèvres) : traite mécanique et manuelle, fromagerie, agnelage, soins, parcs, permanences en magasin, marchés... Super motivée, curieuse et désireuse d'apprendre.

Contact : Eléonore Ardelanot 06 71 40 66 06
eleonore.ardelanot@gmail.com

CHERCHE EMPLOI AGRICOLE

Pour me présenter rapidement, je suis Cyrielle, j'ai 40 ans. Je travaille depuis 2008 en agriculture, d'abord comme saisonnière, puis j'ai fait un BPREA en Alsace (2015-2017). J'ai de l'expérience en maraîchage, plantes médicinales, viticulture, élevage et également transfo laitière. J'ai principalement travaillé sur des fermes de taille moyenne en agriculture bio. Poly-

valente et aimant le travail en extérieur, je cherche actuellement un emploi sur une ferme pour du long terme. Je cherche plutôt en maraîchage, PPAM, pépinière, viticulture ou arboriculture. N'hésitez pas à me contacter au 07 83 92 73 42 ou cy.iel@gmx.fr

CHERCHE EMPLOI AGRICOLE

Fille d'agriculteurs et ouvrière agricole, actuellement dans le 07, je cherche un temps plein, dès à présent, dans une ou plusieurs structures agricoles dans le département de la Drôme (et plus particulièrement à l'ouest, côté Rhône). Expériences agricoles en élevage bovin (lait + viande), en élevage caprin (lait), en élevage de volailles de chair, en polyculture et en maraîchage. Merci pour l'attention que vous porterez à ma recherche d'emploi. Je suis joignable au 07 82 36 93 00 / ed.renaud01@gmail.com. Cordialement, Édith Renaud.

CHERCHE SALARIÉ·E ARBO

Le GAEC «Les Jardins des Buis» à La Roche-sur-Grâne cherche un·e salarié·e en CDD 25h/semaine à partir du 1^{er} décembre 2025. Contact : Corentin 06 49 16 90 37.

AUTRES

CHERCHE FERME POUR ACCUEILLIR SPECTACLE

«Rayon Boucherie», c'est un solo de théâtre de rue avec des marionnettes dedans. Sur un marché, une bouchère-charcutière-éleveuse de poulets prépare son étal. Mais aujourd'hui, les têtes de cochon ne sont pas dans leur assiette, elles en ont gros sur la patate. Le poulet rôti s'est mis à la musique et une betterave sortie on ne sait d'où veut mettre les steaks HS. Un peu plus elle rendrait son tablier la bouchère... Sans mauvais jeu de mots (elle déteste les jeux de mots. Surtout mauvais). Un spectacle plein d'humour qui ouvre des pistes de réflexion pour (re)penser, entre autres, notre rôle en tant que consommateur·ice et l'importance de nos choix. Ce spectacle est tout terrain (salle, café asso, festival, place de village, ferme, jardin, rue, forêt...), et je suis autonome en technique et régie. Pour toute question, contacter Laïs Godefroy 06 45 50 53 61

Samedi 11 octobre
2025
à L'OCCASION DE LA FÊTE
DES NOUVEAUX INSTALLÉS
MIRABEL-ET-BLACONS

Entrée à prix libre

A partir de 17h

Animé par



Inscription :
contact@adeardrome.fr



Formations

ADEAR DROME

Contact : Pauline 07 82 39 28 05 / Nicolas 07 68 88 96 16
Orlane 07 45 21 44 60 / contact@adeardrome.fr

Formations :

- > Chiffrer son projet d'installation agricole : 3 et 17 octobre, 7 et 28 novembre, 12 décembre.
- > Formaliser son prévisionnel économique dans le cadre d'une demande de financement (DJA) : 9 et 21 octobre ou 3 et 26 février.
- > S'installer autrement en agriculture : la SCOP et la SCIC : 6 et 7 novembre avec Les Fermes Partagées.
- > Prendre soin de son collectif de travail : 13 et 27 novembre avec Horméa.
- > Anticiper la transmission de ma ferme : 18 novembre, 18 décembre, 20 janvier, 17 février.
- > Ensemble préparons notre projet d'installation : 4, 11, 18 décembre et 13 janvier.
- > Analyser la viabilité et la vivabilité de ma ferme : 27 janvier avec Solidarité Paysans.
- > Conduite du pâturage sur prairies naturelles et parcours : 30 janvier avec Scopela.

Samedi 11 octobre

2025



Fêtes des installé.es :
pour les nouvelles fermes et
pour celles à venir !

Ferme le Petit Nid
Aire Naturelle de Camping le Petit Nid
945 Route du Diois 26400

Mirabel-et-Blacons

Contact : nicolas@adeardrome.fr



Confédération paysanne
de la Drôme

Merci de renvoyer ce bulletin
accompagné de votre règlement à :

Confédération paysanne de la Drôme
C/o Usine Vivante – 24 av Adrien Fayolle
26400 CREST

Ou de régler par virement sur le compte
de la Confédération paysanne de la Drôme :
IBAN : FR76 1027 8089 3100 0200 7390 128.
BIC : CMCIFR2A

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du syndicat. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : Confédération paysanne de la Drôme, C/o Usine Vivante – 24 av A Fayolle – 26400 CREST.

ADHÉSION 2025

À LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE LA DRÔME

L'adhésion est individuelle, merci de remplir une fiche par personne
L'abonnement à « La Mauvaise Herbe » est inclus dans l'adhésion

Nom		
Prénom		
Raison sociale		
Adresse		
Tel fixe et mobile		
Mail		
Productions		
Année d'installation		

J'adhère à la Confédération paysanne (abonnement journal inclus)	Tarif de base	Petits revenus : prix libre
<input type="checkbox"/> Actif, active	100 € €
<input type="checkbox"/> Cotisant·e solidaire	45 € €
<input type="checkbox"/> Retraité·e	45 € €
<input type="checkbox"/> Je m'abonne au journal « La Mauvaise Herbe » (pour les non adhérents)	15 €	
<input type="checkbox"/> Je soutiens la Conf' par un don sans adhérer	Prix libre	
<input type="checkbox"/> J'adhère à l'ADEAR 26 (chèque à l'ordre de l'ADEAR 26)	40 €	
<input type="checkbox"/> J'adhère au Comité d'Action Juridique (chèque à l'ordre du CAJ 26)	40 €	

Je souhaite recevoir 1 reçu par courrier OU Je souhaite recevoir 1 reçu par mail

Pour information, votre cotisation à la Confédération paysanne est une charge affectable à l'exploitation.

Date :/...../.....

Signature :

Mobilisation du 10 septembre à Crest Unissons nos colères pour construire un avenir juste et solidaire !



L'action collective, c'est toujours un peu compliqué et frustrant. Il y a des moments de flottements, des tergiversations sur ce qu'il faudrait faire en priorité, comment, avec quelles alliances, sur ce qu'il ne faudrait surtout pas faire... Idéalement, on aurait bien occupé le palais de l'Elysée, ainsi que toutes les multinationales qui pourrissent notre planète, et obligé les puissants de ce monde à reconnaître que le modèle qu'ils nous imposent est nul, mortifère, bon à jeter aux orties. Ce n'était pas vraiment réalisable, et ces puissants nous méprisent trop pour nous laisser facilement exprimer notre colère et surtout construire le monde qu'on souhaite.

Alors on a quand même fait quelque chose, avec ce qu'on est et à la mesure de ce qu'on pouvait mettre en place aussi rapidement. Avec nos tracteurs, ornés de drapeaux de la Conf, de la Palestine, de la cause LGBT, on a convergé vers Crest, du Diois, des plaines de Valence, de la Valdaine, du Crestois. On y a rejoint un beau cortège, avec une fanfare (qui est vite montée dans une benne, parce que c'est plus facile pour jouer de la trompette), des poussettes, des jeunes, des moins jeunes... Cela ne manquait pas de panache !



Après un joyeux pique-nique sur le rond-point d'Intermarché, on a occupé celui de la Croix de Romans, et distribué des tracts aux voitures. Globalement, les gens étaient contents de nous voir là, de savoir qu'on avait envie de participer à un autre futur que celui plus que morose qui se présente avec nos gouvernements de riches encravatés. Un rond-point c'est franchement moche, mais avec plein de monde qui fourmille, de la musique, des drapeaux colorés, cela deviendrait presque sympa.

Maintenant le défi est de transformer ce premier temps de mobilisation en une (ou des) action qui s'inscrit dans la durée, qui oblige le changement souhaité à s'opérer. N'oublions pas les mots d'Étienne de La Boétie, dans son « Discours de la servitude volontaire » (1553, quand même !) : « Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux » (et puis il dit aussi d'autres choses vraiment belles sur la liberté, le désir de justice, et l'amitié). Cela nous renvoie à notre responsabilité d'agir, et d'inventer le monde qui nous fait rêver. Il serait vain d'attendre quoi que ce soit de ceux qui ont le pouvoir, c'est bien à nous de créer !

Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage